

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SESSION EXTRAORDINAIRE DU 27 AVRIL 2000

Présidé par Monsieur Jacques PILETTE.

## **Etaient présents :**

Enseignants : BARBIER Franck, BOGIALLA Jean-Pierre, GARNIER Cyril,

Personnels AITOS : BURY René, LAMBOUR Nancy

Etudiants : GARNERONE Alexandre, GUYOT Marc- Alexandre

## **Etaient excusés**

Personnalités extérieures : GASSER Paul (Directeur de Décathlon), GOUGUEC Marguerite (syndicat intercommunal Anzin), GUALANO Mattéo (Mairie de Valenciennes), KACZMAREK Michel (Conseil Général)

Invités : WIART Pascal (agent comptable de l'U.V.H.C)

**Ont donné pouvoir** : GOUGUEC Marguerite à une personne non désignée du même collège, GASSER Paul à une personne non désignée du même collège.

.....

Monsieur PILETTE entame la lecture des nouveaux statuts de la F.S.M.S.

Article 1 : F. BARBIER demande quelle est la différence entre une U.F.R (article 32 de la loi de 1984) et un Institut (article 33 de la loi de 1984).

Monsieur PILETTE répond que les différences essentielles sont le mode de désignation du Directeur et l'octroi des crédits du ministère (ciblés dans le cas d'un Institut).

## Article 2 :

F.BARBIER demande si l'agrégation fait partie de la formation continue.

Réponse de Monsieur PILETTE : oui, celle-ci est gérée par l'I.U.F.M.

F.BARBIER précise que l'équipe actuelle de recherche fonctionne bien.

J.P. BOGIALLA pose la question de la recherche en sciences humaines.

F. BARBIER lui répond qu'en l'absence de professeurs de rang A, il n'y a pas trace d'un labo existant, par conséquent la recherche existe mais n'est pas institutionnalisée.

C.GARNIER souhaite que l'on fasse apparaître le terme de « laboratoire » plutôt qu' « équipe de recherche ». L'assemblée opte pour la phrase suivante : « il est constitué au sein de la F.S.M.S un laboratoire de recherche constitué de une ou plusieurs équipes de recherche ».

F.BARBIER soulève l'importance de bien structurer la F.S.M.S pour une meilleure attribution des crédits : il faudrait créer un département formation continue et un département recherche. Ceci nécessite une nouvelle rédaction des statuts qui sera proposée ultérieurement.

Article 3 :

J.P. BOGIALLA demande s'il y aura élection d'un directeur du DUFAPS.

Monsieur PILETTE répond que l'élection se fera quand le DUFAPS sera sorti de la F.S.M.S après approbation des nouveaux statuts.

C.GARNIER demande si le directeur des études est mentionné dans les statuts. La réponse est non.

***La prochaine commission des statuts aura lieu le 16 mai. Il faut donc faire une nouvelle rédaction des statuts avant cette date.***

.....

Questions diverses :

- Monsieur PILETTE exprime le souhait de créer une commission de discipline au sein de la F.S.M.S afin de régler collectivement les cas litigieux.
- Monsieur PILETTE propose la répartition des primes pour charges administratives et pédagogiques au conseil d'U.F.R :

F. BARBIER estime que sa responsabilité, en matière de pédagogie, est pour l'instant mineure et refuse la prime qui lui est attribuée.

***Le conseil vote ensuite à l'unanimité pour la ventilation proposée par Monsieur PILETTE.***